



Séance du conseil municipal du vendredi 11 septembre 2020

Compte-rendu

(Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de COIMÈRES, dûment convoqué le vendredi 4 septembre 2020, s'est réuni à la salle multi-activités sous la présidence de Monsieur Jean Claude MORIN, Maire de Coimères, à dix-neuf heures.

Présents :

M. MORIN, COSTENTIN, RIVIER, Mmes ROUSSEAU, HAZERA,
Mmes BIENAIME, DELAS, DUFIET, MAGNAUDET, SEYMOUR,
MM. DEGUDE, DERNONCOURT, ROUSSEAU, VERGNAUD

Absents excusés : M. SANCHEZ

Secrétaire de séance : M. DEGUDE

1- Approbation du procès-verbal des conseils municipaux du 24 juillet 2020

2- Bail commercial de la boulangerie

Etude des conditions à fixer pour établir un nouveau bail commercial. Les éléments du nouveau bail seront vus en commission avant d'être transmis à l'avocate chargée de la rédaction du contrat.

3- Bail de location appartement de la boulangerie

Même chose que le bail commercial.

4- Règlement Local de Publicité intercommunal – Diagnostic et orientations

Avis favorable au diagnostic et orientations fixés dans le projet de règlement local de publicité intercommunal.

5-Subvention exceptionnelle à la FNACA

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association d'anciens combattants FNACA d'un montant de 100 € pour le renouvellement du drapeau de la section.

6- Création place Jean Jacques Lafon

Régularisation de la redénomination de la place de la mairie faite en juin 2014. Création officielle de la « place Jean Jacques Lafon ».

7- Rapports d'activité 2019 (CDC SUD GIRONDE, SIAEPA CASTETS-EN-DORTHE)

Présentation des rapports d'activité 2019 et commentaires sur ces documents.

8- Désignation représentants auprès de GIRONDE RESSOURCES

MM. MORIN et COSTENTIN désignés respectivement titulaire et suppléant.

9- Antenne relais de téléphonie

Précisions sur le projet présenté en mairie et explications de M. le Maire pour expliquer l'absence de réunion publique.

10- Gens du voyage

Point sur le stationnement des gens du voyage sur l'arboretum.

11- Ecole de Coimères

Un cas de COVID-19 a nécessité la fermeture de 3 classes, dont la réouverture est prévue le 18 septembre.

12- Lotos des associations

Animations fortement déconseillées en raison de la COVID-19 ; nombre de participants limité ; ces animations n'auront pas lieu.

13- Visites à domicile des aînés

Point sur ces visites.

14- Eglise de Coimères

Inauguration initialement prévue le 10 octobre annulée au vu de la situation sanitaire.

Cloche réparée à titre gracieux mais pour éviter une nouvelle détérioration remplacement du mécanisme et de la commande électrique prévu pour un montant de 6 000 €.

Fait à Coimères, le 02.10.2020